

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Séance du 3 juillet 2019**

### **Délibération n°2019-22 portant désignation des membres du conseil de discipline compétent à l'égard des élèves de l'ENS**

- Vu** le décret n°2013-1140 du 9 décembre 2013 relatif à l'École normale supérieure, art. 24 ;
- Vu** le règlement intérieur de l'École normale supérieure ;

Après en avoir délibéré, les représentants des personnels d'enseignement et de recherche au conseil d'administration ont choisi en leur sein pour siéger au conseil de discipline :

1. Jean-Louis HALPÉRIN
2. Frédérique FLECK

Après en avoir délibéré, les représentants des élèves au conseil d'administration ont choisi pour siéger au conseil de discipline, comme membre suppléant :

3. Léonore DARROBERS

Fait à Paris, le 3 juillet 2019

Le Président du conseil d'administration



François HARTOG